

Le fisc n'est pas le gendarme fiscal pour le monde entier

LE RÉSUMÉ JEAN-PAUL BOMBAERTS

Le tribunal de première instance d'Anvers a donné raison à un contribuable qui voulait déduire un paiement effectué vers une société établie dans un paradis fiscal.

La disposition anti-abus ne s'applique que si les paiements ont servi à éluder l'impôt en Belgique.

Le cadre légal pourrait être revu dans le sens d'un renforcement des pouvoirs du fisc.

L'idée serait aussi de remédier aux problèmes de preuve auxquels sont confrontées les sociétés belges.

Si le fisc est le gendarme fiscal pour la Belgique, il ne peut pas prétendre à ce rôle dans le reste du monde. Tel est le sens d'un jugement rendu le 19 février dernier par le tribunal de première instance d'Anvers, qui a donné tort à l'administration fiscale contre un contribuable qui voulait déduire un paiement effectué à l'étranger.

L'affaire portait sur un montant de 2,5 millions d'euros dont le paiement avait été effectué par une société lors des exercices d'imposition 2019 et 2020 à des fournisseurs (tiers) établis dans des «paradis fiscaux», c'est-à-dire des juridictions qui ne pratiquent pas l'échange d'informations fiscales ou qui figurent sur les listes des États à fiscalité inexistante ou peu élevée.

Or la Belgique a adopté depuis 2010 une disposition anti-abus (article 198, § 1^{er}, 10^e, C.I.R.) qui peut aboutir, à certaines conditions, au rejet de la déduction à l'impôt des sociétés des paiements «substantiels» (de plus de 100.000 euros) versés directement ou indirectement vers des «paradis fiscaux».

La décision du tribunal anversoise, favorable au contribuable, a mis en lumière une défectuosité du texte légal. Le fisc a estimé que si les paiements à des paradis fiscaux servent à échapper à l'impôt n'importe où dans le monde, la déduction doit être rejetée.

Le tribunal a pour sa part rejeté cette thèse, en considérant que la disposition anti-abus ne s'applique que si les paiements ont servi à éluder l'impôt en Belgique. «Le fisc a voulu s'ériger en «police fiscale mondiale», et s'est fait retoquer par les magistrats anversoise», constate

Denis-Emmanuel Philippe, avocat associé chez Bloom.

Transport de gaz et de pétrole

La question est loin d'être théorique puisque chaque année, quelque 200 milliards d'euros sont payés par des sociétés belges vers des sociétés établies dans des «paradis fiscaux». Ainsi par exemple, la plupart des grands armateurs de transport de pétrole, de gaz et de produits chimiques sont établis dans des paradis fiscaux, comme de nombreux acteurs du commerce diamantaire.

Encore faut-il que les paiements, pour pouvoir prétendre à la déduction, aient été effectués dans le cadre d'opérations «réelles et sincères» et avec des personnes autres que des «constructions artificielles».

D'après les travaux préparatoires de la loi, une construction artificielle désigne une société qui n'est «pas liée à la réalité économique» et qui est «créée dans le but d'éluder l'impôt dû en Belgique». L'administration a voulu aller plus loin en estimant que la déduction peut être refusée dès que les paiements ont pour but d'éluder un impôt n'importe où dans le monde. C'est sur ce point précis que le tribunal anversoise lui a donné tort.

Modification législative en vue?

La Cour des comptes avait déjà épinglé la défectuosité du texte légal dans son rapport de juin 2022 sur les paradis fiscaux. Suite à ce rapport, plusieurs propositions de loi ont été introduites en 2023 par les députés écologistes Cécile Cornet et Dieter Vanbesien afin d'adapter la loi fiscale

dans le sens d'un renforcement des pouvoirs du fisc. Ces propositions ont fait l'objet de nombreux amendements, dont les derniers datent du 12 mars 2024.

«Si les propositions de loi sont adoptées, la localisation de l'avantage fiscal n'aura plus d'importance», explique Denis-Emmanuel Philippe. «Autrement dit, la déduction des paiements substantiels pourra être rejetée sur la base de la mesure anti-abus, même si l'avantage fiscal a été obtenu en dehors de la Belgique», résume-t-il.

Sociétés liées

Par ailleurs, une série d'amendements déposés par le député Vincent Van Quickenborne (Open Vld) ont pour objectif de remédier aux problèmes de preuve auxquels sont confrontées les sociétés belges, lorsqu'elles traitent avec des co-contractants avec lesquels elles n'ont aucun lien. Cela va dans le bon sens, estime Denis-Emmanuel Philippe. «La mesure anti-abus serait ainsi limitée aux situations où le bénéficiaire des paiements serait une société liée», observe-t-il. La présence d'une société liée est en effet souvent révélatrice de l'existence d'une construction artificielle.

Exemple: une société belge fait des paiements de plus de 100.000 euros à un armateur de transport de gaz établi aux îles Bermudes, avec lequel elle n'a aucun lien. Grâce à ces amendements, elle ne devra plus prouver que cet armateur n'est pas une construction artificielle.

«Elle ne devra par exemple plus requérir du co-contractant ses listes de personnel ou ses contrats de location», précise encore l'avocat fiscaliste.

BALKANS

Les nationalistes gagnent le scrutin en Macédoine du Nord

En Macédoine du Nord, l'opposition nationaliste a remporté mercredi les élections présidentielles et législatives. Les électeurs macédoniens ont exprimé leur mécontentement face à la lenteur des discussions sur l'adhésion à l'Union européenne, à la corruption persistante et à un développement qui tarde à se concrétiser. Le retour au pouvoir de l'opposition de droite dans ce pays pauvre des Balkans devrait raviver les tensions avec la Grèce et la Bulgarie voisines, ce dernier pays posant ses conditions pour faire avancer les négociations d'adhésion de la Macédoine du Nord à l'Union européenne.

ROYAUME-UNI

711

Malgré l'adoption d'un texte très controversé sur le transfert de migrants vers le Rwanda, le Royaume-Uni a enregistré un nombre record d'arrivées illégales la semaine dernière, 711 personnes ont ainsi tenté de traverser la Manche à bord de petits bateaux en une seule journée, mercredi 1^{er} mai, un record cette année.

MARCHÉ D'ART

art@trustmedia.be

GALERIE OSCAR DE VOS

Emile Claus. Peintre du pays de la Lys

Samedis et dimanches de 14h à 18h

Achat - Vente - Expertise



Latemstraat 20
St-Martens-Latem
09 281 11 70
www.oscardevos.be

Citydev veut booster la zone industrielle du site Josaphat

Un plan de développement économique prévoit de doper l'emploi à l'est de la friche Josaphat, tout en veillant à la bonne cohabitation avec le futur quartier résidentiel.

PAULINE DEGLUME

La législature se termine sans accord politique relatif à la friche Josaphat. Le sort de l'ancienne gare de triage divise toujours l'exécutif bruxellois, avec des socialistes désireux d'y construire des logements, et des écologistes souhaitant le maintien du site en l'état, pour en faire un espace naturel dédié à la biodiversité.

La non-adoption d'un PAD (plan d'aménagement directeur) n'a pas empêché les quatre organismes publics à l'origine du dialogue compétitif amorcé en 2017, à savoir la SLRB (Société bruxelloise du logement), la SAU (Société d'aménagement urbain), Citydev et le Fonds du logement, d'avancer dans le dossier. En février 2023, ceux-ci ont en effet désigné le consortium Eiffage pour construire le nouveau quartier et ses 509 logements sur la friche Josaphat, déclenchant une crisette entre PS et Ecolo au sein de l'atelage Vervoort.

Citydev, l'organisme public autonome chargé de produire du logement neuf moyen et des infrastructures à destination du tissu entrepreneurial, entend maintenant avancer sur la partie est du site Josaphat. Si la polémique s'est jusqu'ici concentrée sur l'espace situé à l'ouest de la voie ferrée, il faut rappeler que le projet de PAD comprend aussi une Zone d'industrie urbaine (ZIU) d'environ neuf hectares. Pour avoir les mains libres sur cette partie du site

appartenant à la SAU, Citydev a conclu un deal. Les actions qu'elle détenait dans la SAU, pour un montant de près de 11 millions d'euros, lui ont été cédées en échange d'une emphytéose de 99 ans, en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier. «Ce terrain, sur lequel des entreprises paient des loyers pour un montant de 700.000 euros par an, vaut plus que 11 millions. Nous paierons donc à la SAU 200.000 euros par an pendant cinq ans et 250.000 euros pour la suite», précise Benjamin Cadranel, administrateur général de Citydev.

Ce dernier présentera lors du prochain CA son plan de développement économique. «C'est le plus grand site qui rentre dans notre portefeuille au XXI^e siècle, même s'il est déjà pas mal exploité. Maintenant, on pourra appliquer nos critères de

transition économique. On se donne 15 ans pour ancrer le niveau de qualité Citydev: plus d'emplois, plus d'économie circulaire, plus d'intégration urbaine, une meilleure gestion environnementale. Aujourd'hui, ce n'est pas une zone industrielle exemplaire», dit-il.

Dans les grandes lignes de ce plan, il est question de renforcer, dans une logique de «clustering», les activités productives actuelles, les studios et des activités logistiques liées à la musique et l'audiovisuel ainsi que des activités liées à une clientèle urbaine (construction, recyclage, alimentation, événementiel). Le long du rail, Citydev ambitionne de construire des ateliers pour les PME en densité verticale, même si les espaces aux étages pourraient être moins faciles à commercialiser. «Ce serait notre plus gros parc PME, avec potentiellement une augmentation de 50% de nos espaces de ce type», fait valoir l'administrateur général de Citydev qui vise un passage de 177 emplois sur le site à 268 afin de répondre aux critères d'emploi (50 personnes/ha).

Des commerces et activités tels que l'agriculture urbaine devront contribuer à une cohabitation harmonieuse avec le futur quartier résidentiel. Dans cette optique, le plan sur la table prévoit des traversées du chemin de fer et un parking qui desservirait les deux volets du site Josaphat. Enfin, Citydev demande à Beliris de réaliser les travaux de voirie nécessaires et à Vivaqua de procéder en urgence aux travaux d'égouttage, car les eaux polluées des entreprises s'infiltraient aujourd'hui dans le sol en raison d'égouts défectueux.

«On se donne 15 ans pour ancrer le niveau de qualité Citydev: plus d'emplois, plus d'économie circulaire...»

BENJAMIN CADRANEL
ADMINISTRATEUR
GÉNÉRAL DE CITYDEV